

## *Le métier de Coiffeuse..*

### **1. Activités**

Un coiffeur est un spécialiste dans les soins et l'hygiène capillaire. Il doit être capable d'assurer:

- \* L'accueil de la clientèle
- \* L'entretien et l'hygiène capillaire,
- \* La réalisation des coupes, des mises en forme, des coiffages,
- \* Le conseil et la vente des produits et services relevant de sa compétence.

### **2. Conditions de travail**

- \* Le travail se réalise :
- \* Dans des structures de type familial ou franchisé,  
Dans le milieu du spectacle et de la mode,  
Dans les entreprises de distribution de produits de compléments capillaires,  
Dans les entreprises de distribution de produits cosmétiques,  
Chez le client en tant que coiffeur à domicile.

### **3. Les qualités**

Capacités requises

Les qualités indispensables à l'exercice du métier de coiffeur sont :

- + Une habileté manuelle,
- + Une aptitude physique qui autorise une station debout prolongée (problème circulatoire ou de colonne vertébrale). Certaines contre-indications allergiques peuvent aussi se manifester,
- + Un goût prononcé pour le contact avec la clientèle,
- + Une présentation irréprochable tant corporelle que vestimentaire,
- + Un sens artistique : le goût et l'imagination sont appréciés dans cette profession.

Il doit pour cela acquérir des connaissances parfaites en technologie professionnelle (biologie, physique et chimie).

### **4. Le salaire**

## *Fiche de métier : Coiffeuse*

Le salaire de débutant se situe au niveau du SMIC (1 280 € brut par mois). Les employés peuvent aussi toucher un intéressement au chiffre d'affaires. Après 10 ans d'expérience professionnelle le salaire mensuel brut peut s'élever à 1 500 €. Les pourboires sont fréquents dans ce métier.

### **5. Les formations**

- + **C.A.P Coiffure, formation en deux ans**

Le **CAP**, Certificat d'Aptitude Professionnelle est la base de l'enseignement professionnel. Il constitue une clé d'entrée dans un métier déterminé. Il permet de travailler en tant qu'ouvrier qualifié (niveau V).

- + **Brevet Professionnel Coiffure, formation en deux ans**
  - + **Option A : Styliste, visagiste**
  - + **Option B : Coloriste, permanentiste**

Le **BP** atteste d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle précise, en l'occurrence il permet à son détenteur soit d'ouvrir son propre salon de coiffure soit d'être gérant d'un salon.

Les titulaires d'un **C.A.P.** ou de 5 ans de pratique professionnelle, peuvent préparer un **B.P.** leur permettant de devenir des chefs d'entreprises accomplis, sachant gérer leur entreprise, manager et former des apprentis. Cette formation de niveau **IV**, leur ouvre toutes les portes de la profession.

Le **BP** permet d'occuper un poste de responsable et de former des apprentis (niveau **IV**).

- + **Brevet de Maîtrise Coiffure, formation en deux ans maximum (selon son niveau et son parcours professionnel)**

Diplôme délivré par les **Chambre de Métiers** atteste d'une haute qualification dans la maîtrise technique d'un métier et prépare à une fonction d'encadrement.

Le **Brevet de Maîtrise** comprend 5 unités de valeur (**UV**) qui se passent séparément et sont capitalisables : **Pratique, Technologie, Enseignement général, Gestion et Psychopédagogie.**

*Fiche de métier : Coiffeuse*



*Galmar Chloë/ 3<sup>ème</sup> D/ Année Scolaire 2008-2009/ Collège  
Maison Blanche 0262 32 50 19- 97423 Le guillaume/*